



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0575

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Académie OMS - Convention-cadre partenariale de soutien au projet d'implantation entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) - Attribution d'une subvention d'équipement au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021**Délibération n° 2021-0575**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Académie OMS - Convention-cadre partenariale de soutien au projet d'implantation entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) - Attribution d'une subvention d'équipement au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération LY7 OMS fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

L'OMS est l'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la santé publique, créée en 1948, et dont le siège est situé à Genève. L'OMS compte aujourd'hui 194 États Membres, qui siègent à l'Assemblée mondiale de la Santé, son organe décisionnel.

Le but de l'OMS est d'améliorer le niveau de santé de la population mondiale, considéré comme une condition fondamentale de paix, de sécurité et de développement. Ses missions sont l'harmonisation réglementaire au niveau international en matière de santé, les mesures sanitaires pour lutter contre les maladies, transmissibles ou infectieuses notamment, l'information et la veille sanitaires, la recherche, avec de grands centres internationaux comme le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), le travail sur l'environnement sanitaire (alimentation, eau potable et assainissement, hygiène, planification familiale, etc.), et enfin, la formation pour renforcer les systèmes de santé à l'échelle régionale.

Avec 150 bureaux de pays, répartis sur 6 grandes régions mondiales, l'OMS emploie plus de 7 000 personnes dans le monde, qui collaborent localement avec les gouvernements et les institutions.

La présente délibération concerne la création, par l'OMS, d'un nouveau centre de formation continue, l'Académie OMS, et l'accompagnement de son implantation sur le territoire de la Métropole de Lyon, au cœur du Biodistrict Lyon-Gerland.

L'implantation de cette nouvelle division de l'OMS représente, pour la Métropole, une opportunité unique pour positionner son territoire comme un territoire stratégique en matière de santé publique, post COVID-19.

À travers son soutien à ce projet, la Métropole réaffirme son engagement en faveur de l'innovation, la formation et la recherche pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, de même que son engagement pour le développement du secteur de la santé, secteur clef de l'économie métropolitaine.

II - Le projet Académie OMS

L'Académie OMS sera dédiée à la formation continue des professionnels de santé et s'adressera à des cibles internationales de haut niveau, publiques et privées. L'objectif est de renforcer massivement les compétences du personnel propre de l'OMS, mais aussi de s'adresser à tous les professionnels, publics ou privés. Elle sera, grâce à une organisation centrée sur l'apprentissage numérique à distance, capable de toucher plus de 10 millions de personnes dans le monde, dont 60 000 grâce à un apprentissage mixte associant présentiel et outils numériques.

Cet objectif de formation continue est un défi majeur des systèmes de santé actuels. Avec un besoin de près de 350 millions d'emplois à travers le monde d'ici 2030, les stratégies et offres de formation à destination des professionnels de santé peinent à répondre aux besoins exprimés. La pandémie de COVID-19, et la crise sanitaire majeure qu'elle génère, illustrent, au plan international, l'importance cruciale du niveau de préparation des systèmes de santé et de formation des personnels.

Avec la création de cette Académie, l'OMS a pour objectif d'améliorer la formation tout au long de la vie, en modifiant radicalement les dispositifs et parcours d'apprentissage actuels, pour relier de manière beaucoup plus interactive pratique professionnelle, recherche et formation.

L'Académie OMS sera une division à part entière de l'OMS, dont l'établissement principal sera implanté à Lyon, chargée de piloter l'ensemble des activités mondiales du centre. En effet, ce "hub" travaillera en lien étroit avec 6 sites régionaux, répartis dans les grandes régions mondiales couvertes par l'OMS, et qui auront pour rôle d'adapter les formations aux contextes et langues spécifiques de ces régions ainsi que de les diffuser plus largement.

Sur le site de Lyon, ce sont près de 16 000 apprenants qui seront accueillis annuellement et une part importante de leur formation reposera sur l'usage de *scenarii* et technologies de simulation (mise en situation, apprentissage par la pratique).

Ce projet s'inscrit au cœur des objectifs stratégiques de l'OMS à horizon 2023 (objectif dit du "triple milliard" de son programme général de travail pour un développement durable en matière de santé) et constituera un maillon essentiel dans sa mission d'appui aux États Membres pour la coordination de la santé mondiale. Son offre de formations permettra en effet à chaque pays, non seulement de renforcer la protection de sa population au quotidien par la prévention et le soin, mais également de réagir rapidement et de manière adaptée à toute crise sanitaire, contribuant ainsi à la préservation de la santé mondiale. De fait, l'équipe travaillant sur le projet Académie OMS s'est très rapidement mobilisée pour développer des contenus et outils de formation mobiles adaptés, en 6 langues, pour soutenir la réponse au COVID-19. Une enquête réalisée à cette occasion auprès de personnels de santé, à travers le monde, a d'ailleurs montré que 58 % d'entre eux n'avaient pas reçu de formation spécifique sur ce virus émergent.

III - Le site d'implantation du projet et son calendrier de réalisation

L'OMS a choisi d'implanter son projet à Lyon pour bénéficier d'un environnement adapté, dynamique et rayonnant au niveau international, en proximité immédiate du CIRC, avec lequel elle souhaite développer des synergies, et du bureau de l'OMS de Lyon. Ce dernier est, en effet, responsable de la préparation des États aux urgences de santé publique de portée internationale.

Le site de l'actuel bâtiment Domilyon, situé au cœur du Biodistrict Lyon-Gerland, en sortie de station sur la ligne de métro B, assurant ainsi une excellente liaison vers la gare de la Part-Dieu et l'aéroport, a été choisi par l'OMS pour y implanter son Académie, à la faveur d'une opération globale de recomposition immobilière engagée par le propriétaire de ce bâtiment.

Sur la base d'un programme fonctionnel produit par l'OMS pour son Académie, c'est un bâtiment de plus de 10 000 m² qui sera construit d'ici 2023, intégrant espaces de simulation, espaces de formation, studios d'enregistrement de contenus numériques, bureaux des équipes de coordination de l'Académie OMS et bureaux des équipes du bureau de l'OMS de Lyon.

L'OMS en sera locataire.

Depuis quelques mois déjà, une équipe opérationnelle a été constituée avec l'objectif de délivrer des premières formations "hors les murs" dès 2021. Ses premiers membres sont accueillis au sein des locaux actuels du bureau de l'OMS de Lyon et l'équipe élargie sera prochainement installée au sein de bureaux temporaires dans l'attente de la livraison d'un bâtiment adapté à l'accueil des apprenants.

IV - Le plan de financement global et prévisionnel du projet

Le projet de l'Académie OMS est soutenu par l'État Français, représenté par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, des Solidarités et de la Santé.

Pour son implantation physique à Lyon, il est accompagné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole et la Ville de Lyon.

Le plan de financement est bâti sur 5 ans (2019-2024) pour la mise en place et la montée en puissance de l'activité de l'Académie OMS. Il représente près de 709 000 000 \$, soit de l'ordre de 590 000 000 €.

La France s'est engagée à contribuer à minima à hauteur de 100 000 000 \$, soit 90 000 000 €, répartis entre les contributions des ministères, de mécènes privés et des collectivités locales pour le volet immobilier.

L'existence à Lyon de l'Académie OMS, outre qu'elle viendra renforcer la masse critique, la visibilité et le rayonnement international du Biodistrict Lyon-Gerland, sera également de nature à dynamiser les interactions avec les acteurs de recherche et de formation, mais aussi du numérique, des technologies et des sciences de l'éducation et de la santé du territoire.

D'importantes retombées sont également attendues pour les secteurs du commerce, de l'hôtellerie et du tourisme ainsi que de la culture et de l'événementiel du fait de l'accueil en nombre de publics étrangers et des manifestations associées à l'activité de ce centre.

V - La convention-cadre partenariale relative au volet immobilier du projet Académie OMS

Une convention-cadre partenariale entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole et la Ville de Lyon a été établie pour acter de l'engagement des collectivités locales sur le soutien à l'implantation de l'Académie OMS à Lyon.

L'OMS veillera également à inscrire son projet dans le territoire local et à associer les acteurs français et locaux de la formation, de la santé et de l'innovation, en vue d'établir les synergies pertinentes. A titre d'exemple, les appels à projets ou offres de recrutement émis par l'OMS en lien avec la création de son Académie seront diffusés systématiquement aux partenaires locaux.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'approuver le projet de convention-cadre partenariale relative au projet.

VI - Le plan de financement du volet immobilier et contribution de la Métropole

L'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et la Métropole, fortement impliqués dans le projet porté par l'OMS et l'État français, ont accepté d'apporter leur soutien financier au volet immobilier de celui-ci, pour un montant maximal de 59 300 000 € HT.

Afin d'assurer à l'OMS une interaction avec un bailleur public, les financeurs locaux s'engagent à soutenir l'acquisition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), du bâtiment destiné à héberger l'Académie OMS, selon la répartition suivante :

- 10 000 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (part forfaitaire),
- 10 000 000 € de la Métropole de Lyon (part forfaitaire),
- 10 000 000 € de la Ville de Lyon (part forfaitaire),
- la part restante de financement sera prise en charge à 50 % par l'État et 50 % par la Région dans la limite du montant maximal.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant équivalent au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'acquisition du bâtiment destiné à accueillir l'implantation de cette Académie ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation financière de la Métropole en soutien à l'implantation de l'Académie OMS à Lyon, au sein du Biodistrict Lyon-Gerland,

b) - la convention-cadre partenariale entre l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et la Métropole, portant sur le soutien à l'implantation de l'Académie OMS à Lyon,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 000 € au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en soutien à l'implantation de l'Académie OMS,

d) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international pour un montant de 10 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 4 000 000 € en dépenses en 2021,
- 2 000 000 € en dépenses en 2022,
- 2 000 000 € en dépenses en 2023,
- 2 000 000 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° OP02O9281.

4° - Le montant à payer, soit 10 000 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 204 - opération n° OP02O9281.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.